



ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES LUTHIERS ARTISANS EN GUITARES
ET AUTRES CORDES PINCÉES

Association à but non lucratif régie par la loi du 1er Juillet 1901
Parution au Journal Officiel le 06 avril 2013 - N° de Parution : 20130014

Bonjour à toutes et à tous,

Malgré les relances effectuées pour le renouvellement de votre cotisation à l'APLG pour la saison 2021-2022, nous n'avons eu, à ce jour, aucun retour de votre part.

Si vous ne souhaitez plus adhérer, merci de nous le faire savoir afin de stopper les relances. Si tel est le cas et afin de nous permettre de faire un bilan de l'année passée, nous vous serions reconnaissant de nous informer des raisons de votre décision de ne plus adhérer.

Bonne continuation,

Le bureau de l'APLG

Rappel de la procédure :

Cette année, vous avez la possibilité de le faire **directement sur notre plateforme AssoConnect, et d'effectuer un règlement par CB**. Les modes de paiements par chèque et virement restent bien sûr toujours d'actualité.

Voici comment procéder :

- 1) connectez-vous à la plate-forme [AssoConnect](#)
- 2) créez votre mot de passe
- 3) renouvelez votre adhésion en quelques clics

J'ADHÈRE

Vous préférez la méthode traditionnelle ? c'est encore possible

1) téléchargez le bulletin d'inscription ci-dessous

2) envoyez-le complété à

Périne Champagne - APLG - 28 rue d'Aval-Eau - 95270 Asnières-sur-Oise

BULLETIN APLG 2021-2022

Si vous avez choisi le paiement en ligne, vous recevrez un email de confirmation : vous pouvez télécharger votre reçu, mais il faut attendre 48h pour avoir une facture "acquittée".

Nous vous remercions d'avance pour votre soutien !

Le bureau de l'APLG

Vous recevez cet email en raison de votre inscription à la liste de diffusion de APLG.

[Je ne souhaite plus recevoir ces emails](#)

Copyright © 2025 APLG - Association Professionnelle des Luthiers artisans en Guitare
99 rue de l'Amiral Courbet, chez Julien LEBRUN, 95170 CROIX, France